

Rapport

Date de la séance : 12 décembre 2018
du CE :
Direction : Direction de l'économie publique
N° d'affaire : --
Classification : Non classifié

Centre de compétences national en médecine translationnelle et entrepreneuriat (sitem- insel AG) ; Autorisation de dépenses ; crédit d'objet ; crédit d'engagement pour le début de l'exploitation 2021-2024

Table des matières

1	Synthèse	2
2	Bases légales	2
3	Description de l'affaire/du projet	2
3.1	Contexte	3
3.2	Mission, domaines d'activité et organisation	3
3.3	Etat du développement de l'entreprise	5
3.4	Demande de soutien auprès de la Confédération	9
3.5	Coûts et financement pour les années 2017 à 2024	10
3.6	Contributions financières et arrêté du canton de Berne sur le crédit nécessaire pour les années 2021 à 2024	12
4	Place du projet dans le programme gouvernemental de législation et dans d'autres planifications importantes	12
5	Répercussions sur les finances, l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux	13
6	Répercussions sur les communes	13
7	Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société	13
8	Proposition	14



1 Synthèse

En vertu de la loi sur l'encouragement de l'innovation, une demande de crédit visant à renforcer le site médical bernois est soumise au Grand Conseil.

Elle porte sur des subventions à l'exploitation d'un montant de 5,6 millions de francs destinées à sitem-insel AG pour les années 2021 à 2024. Le financement initial accordé par le canton et la Confédération pour la période 2017-2020 sera ainsi poursuivi à un niveau nettement inférieur jusqu'à ce que l'autonomie financière soit atteinte en 2025. Les subventions cantonales ne seront versées que si la Confédération participe aux frais d'exploitation dans les mêmes proportions au titre de l'encouragement de la recherche et de l'innovation au cours des années 2021 à 2024. Un arrêté du Grand Conseil est requis pour que sitem-insel AG puisse déposer sa demande auprès du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation dans le délai imparti, à savoir d'ici la fin du mois de juin 2019.

Les dépenses sollicitées sont inscrites au budget 2019 et dans le plan intégré mission-financement 2020-2022.

2 Bases légales

- Loi fédérale du 14 décembre 2012 sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI ; RS 420.1) : articles 7 et 15
- Ordonnance du 29 novembre 2013 relative à la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (ordonnance sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation, O-LERI ; RS 420.11) : articles 20 à 23
- Ordonnance du DEFR du 9 décembre 2013 relative à l'ordonnance sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (O-LERI-DEFR ; RS 420.111) : articles 12 à 14
- Loi du 27 janvier 2016 sur l'encouragement de l'innovation (LEI ; RSB 901.6) : articles 2 à 10
- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0) : articles 46, 48 alinéa 1, 52 et 53
- Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP ; RSB 621.1) : articles 148 et 149

3 Description de l'affaire/du projet

La promotion de la capacité d'innovation est un élément central de la politique menée par le canton de Berne en matière d'économie et de formation. Dans le cadre de la stratégie économique 2025, le Conseil-exécutif s'est déjà explicitement fixé comme objectif de renforcer le site médical et de promouvoir les innovations. L'entrée en vigueur de la loi sur l'encouragement de l'innovation, le 1^{er} octobre 2016, a permis de créer les conditions juridiques requises pour mener une nouvelle politique d'innovation et octroyer le soutien financier demandé ici. Dans le programme gouvernemental de législature 2019-2022, le Conseil-exécutif a clairement confirmé sa volonté de faire de Berne un site médical jouant un rôle de leader en Suisse, de lui conférer un rayonnement international, et de créer dans cette optique de nouveaux centres de recherche et de développement.

Dans ce contexte, une demande de crédit revêtant une importance centrale pour la promotion du site médical est soumise pour approbation au Grand Conseil.

3.1 Contexte

Sur la base de la nouvelle loi sur l'encouragement de l'innovation, le canton avait décidé d'octroyer à sitem-insel AG des subventions à l'exploitation d'un montant d'environ 25,8 millions de francs pour les années 2017 à 2020 au sens d'un financement initial (ACE 1178/2015, AGC du 17 mars 2016). La Confédération avait décidé à la fin de l'année 2016 d'accorder un financement équivalant à celui du canton. Des coupes d'ordre général ont toutefois été effectuées au niveau de la Confédération (voir ci-dessous), entraînant une légère réduction des subventions fédérales et cantonales. Le Conseil-exécutif avait déjà accordé préalablement un montant de 1,3 million de francs pour les travaux de conception et de mise en place (ACE 419/2014 du 2 avril 2014).

En complément aux financements initiaux déjà effectués et autorisés, le Grand Conseil a approuvé lors de la session de novembre 2018 l'octroi d'un crédit pour l'emménagement d'unités de l'Institut des maladies infectieuses (IFIK), de l'Institut de technologies chirurgicales et de biomécanique / Center for Biomedical Engineering Research et des cliniques de médecine dentaire de la Faculté de médecine de l'Université de Berne au sein du nouveau bâtiment sitem. L'arrêté sur le crédit comprend des dépenses périodiques annuelles pour le loyer et l'amortissement d'environ 1,9 million de francs à partir de la mi-2019 ainsi que des coûts uniques de suivi des travaux s'élevant à 0,2 million de francs. L'autorisation de dépenses est limitée à huit ans, soit jusqu'au 30 novembre 2027.

Dans la demande de crédit présentée pour le financement initial 2017-2020, il avait déjà été indiqué sur la base du *business plan* élaboré à l'époque que sitem-insel AG soumettrait à la Confédération une nouvelle demande d'aide financière au sens de l'article 15 LERI, et qu'un nouveau crédit d'engagement pour les subventions à l'exploitation versées par le canton serait nécessaire pour la période 2021-2024. La demande correspondante a été soumise dans les délais à la Direction de l'économie publique à la fin du mois de septembre 2018. Elle sert de base à la présente demande de crédit pour la poursuite du financement initial au cours des années 2021 à 2024.

Au vu des rapports annuels de sitem-insel AG, la Confédération est très satisfaite de la collaboration mise en place, raison pour laquelle les subventions fédérales ont été versées dans leur intégralité sans donner lieu à aucune contestation. La subvention fédérale pour 2018 et 2019 a été légèrement réduite. Cette mesure a été prise dans le cadre du processus budgétaire général de la Confédération et n'a donc rien à voir avec la qualité du projet (frein aux dépenses ayant entraîné des coupes linéaires pour tous les projets financés par la Confédération, cf. également tableau 1 sous chiffre 3.5). La Confédération statuera sur les demandes de financement pour la nouvelle période une fois que toutes ces dernières auront été examinées par le Conseil suisse de la science. Du point de vue de l'ECO, sitem-insel AG a de grandes chances de voir sa demande approuvée par la Confédération.

3.2 Mission, domaines d'activité et organisation

Les entreprises spécialisées dans les domaines de la technique médicale, des biotechnologies et de la pharmaceutique constituent des piliers essentiels de l'économie bernoise et nationale. Parmi les quelque 1500 entreprises du domaine de la technique

médicale, 94 pour cent sont des PME. La branche pharmaceutique, outre les grandes sociétés internationales, compte également de nombreuses PME. La plupart d'entre elles et les start-up en général, tout comme les institutions de recherche publiques du domaine médical, cherchent le contact avec les cliniques universitaires suisses. Les conditions générales du transfert des découvertes de la recherche médicale fondamentale et du développement industriel vers une application clinique ne sont toutefois pas optimales, et ce ni du point de vue de l'industrie ni de celui des hôpitaux universitaires et des hautes écoles spécialisées. Outre l'exigence de qualité incontournable qu'il convient de satisfaire au nom de la protection des premiers utilisateurs de tout nouveau produit, trois autres obstacles se posent : la formation souvent insuffisante des personnes impliquées directement ou indirectement dans le processus, le cloisonnement entre l'industrie et la recherche clinique universitaire, et les différentes barrières administratives et réglementaires.

C'est justement au niveau de ces aléas positivement influençables qu'intervient le Centre de compétences national en médecine translationnelle et entrepreneuriat de sitem-insel AG. Ce dernier veut améliorer de manière déterminante (= mission) les conditions générales requises pour garantir un transfert effectif et efficace des découvertes de la recherche fondamentale et du développement industriel vers une application clinique (« translation »). Il traite les contenus suivants via les trois domaines d'activité concernés :

1. Ecole suisse de médecine translationnelle et d'entrepreneuriat (Swiss School for Translational and Entrepreneurial Medicine) : formation de spécialistes en translation dans le but de professionnaliser le processus pour l'ensemble du pays.
2. Installations d'exploitation pour les projets cliniques (*Enabling facilities*) : mise à disposition d'infrastructures et de personnel pour assurer l'interface entre l'industrie, l'hôpital universitaire et l'Université dans le but de promouvoir la collaboration. Les installations d'exploitation sont destinées en premier lieu au domaine de la technique médicale et de la pharmaceutique ainsi qu'aux instituts universitaires afin de permettre la réalisation de travaux de recherche et de développement de produits proches de l'application clinique.
3. Optimisation des processus administratifs et réglementaires jusqu'à la commercialisation : mise en place d'un centre de compétences pour les questions liées à la réglementation et obtention de recommandations politiques (*Promoting services*).

A cela s'ajoute un quatrième domaine d'activité chargé de fournir les services centraux en matière d'infrastructures requis pour l'exploitation du centre de compétences technologiques, de réaliser la nouvelle construction et de garantir la gestion des locaux (*Centralised services*).

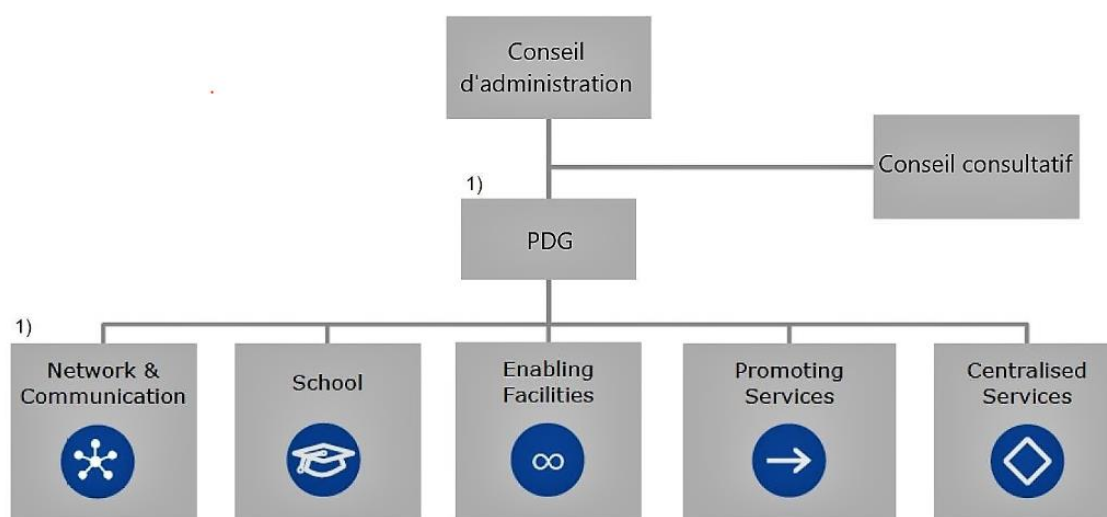
En décembre 2017, le conseil d'administration (CA) a décidé de placer la gestion de l'ensemble des affaires sous la direction d'un PDG assurant également la direction du cinquième domaine d'activité (Network & Communication).

Un conseil consultatif (Advisory Board) est chargé de montrer à la direction (= le PDG et les quatre chefs des domaines d'activité) et au conseil d'administration les synergies et les potentiels de collaboration possibles entre les plateformes et les projets ainsi qu'avec l'exploitation des équipements (y c. investissements financiers) qui s'inscrit dans ce cadre. Il

est également responsable de l'évaluation des plateformes et des projets de grande envergure qui doivent être ou ont été réalisés au sein de sitem-insel.

sitem-insel est une société anonyme à but non lucratif (art. 2 des statuts du 18 septembre 2018). Le canton de Berne n'a pas souscrit au capital-actions de sitem-insel AG, mais l'Hôpital de l'Île (état au 30 septembre 2018 : 20,7 %), l'Université de Berne (8,3 %) et la Haute école spécialisée bernoise (0,1 %) y participent. 41,3 pour cent du capital-actions sont détenus par la VCCI (association privée des médecins-chefs de l'Hôpital de l'Île), et le reste par les milieux économiques. sitem-insel satisfait dans l'ensemble aux prescriptions de la Confédération concernant la structure, les tâches et la mission d'un centre national de compétences technologiques au sens de l'article 15, alinéa 3, lettre c LERI.

Organigramme de sitem-insel AG



3.3 Etat du développement de l'entreprise

Le développement de sitem-insel AG correspond pour le moment aux prescriptions fixées par la Confédération et le canton pour la période 2017-2020. La société a démarré ses activités dans des locaux provisoires au début de l'année 2017. D'importants partenariats industriels ont pu être conclus. La construction du bâtiment sur le campus de l'Île a bien avancé. L'exploitation intégrale pourra débuter mi-2019 et l'autonomie financière du centre devrait être atteinte en 2025.

L'état actuel et la planification des travaux à effectuer peuvent être résumés comme suit :

Organisation de la direction

- Le conseil d'administration poursuit jusqu'au début de l'année 2019 le développement de l'organisation prévu sur le long terme au niveau de la direction. Le professeur Daniel Buser, docteur en médecine dentaire, prendra la présidence du conseil

d'administration de sitem-insel et remplacera Uwe E. Jocham, docteur honoris causa, qui était jusqu'alors président intérimaire. Le professeur Christian Leumann siégera désormais au sein du CA en tant que représentant de l'Université de Berne.

- Sur le plan opérationnel, une passation de fonctions a eu lieu comme prévu le 1^{er} novembre 2018, Simon A. Rothen, docteur en sciences naturelles EPF, ayant repris la nouvelle fonction de PDG occupée jusque-là par le docteur en médecine Felix Frey, professeur émérite, en qualité de directeur de sitem-insel AG.

Domaines d'activité

- Ecole suisse pour la formation de spécialistes en médecine translationnelle et entrepreneuriat (*sitem-insel School*) :
L'école a pour objectif de proposer à des experts et expertes issus de l'industrie, des cliniques et des universités, des formations et formations continues universitaires (MAS/DAS/CAS) en matière de médecine translationnelle et d'entrepreneuriat ; elle doit contribuer ainsi à professionnaliser davantage l'ensemble du processus de translation. Jürgen Burger, professeur de médecine translationnelle et d'entrepreneuriat à la Faculté de médecine de l'Université de Berne, a pris la direction de l'école en août 2018. Les deux premières volées ont débuté le programme de formation continue en avril 2017 et avril 2018. Le groupe de personnes participantes est composé de titulaires d'un diplôme universitaire disposant de plusieurs années d'expérience dans la recherche et le développement. Pendant les deux années de formation, les personnes participantes consacrent jusqu'à 80 pour cent de leur temps à un projet translationnel. Ces projets relèvent des domaines du diagnostic, de la thérapie, des technologies médicales et de la gestion de la santé. L'école ne promeut donc pas uniquement la formation continue, mais également des projets translationnels concrets. L'un des participants a déjà créé une première start-up fin 2017, et des brevets ont déjà été déposés. Une quarantaine d'enseignants et d'enseignantes provenant des milieux industriels et universitaires se sont engagés dans le programme de formation continue.
- Installations d'exploitation pour la réalisation de projets de translation (*Enabling facilities*) :
L'objectif est de promouvoir des produits issus du développement industriel et de la recherche fondamentale proches de la phase clinique, et donc de l'application au niveau des patients. La principale tâche de ce domaine d'activité consiste à trouver, pendant la phase de mise en place, des partenaires issus de l'industrie, des cliniques et des hautes écoles pour exploiter des plateformes au sein du nouveau bâtiment sitem-insel en tant que locataires sur le campus de l'Ile. Actuellement, environ 85 pour cent des surfaces disponibles sont réservées et la demande reste élevée. Les plateformes relèvent de la responsabilité d'entreprises actives au niveau national et international (p. ex. CSL Behring, Straumann, Waters, Siemens) et d'institutions universitaires (p. ex. cliniques de médecine dentaire de l'Université de Berne, Institut des maladies infectieuses de l'Université de Berne, Clinique universitaire de neurologie de l'Hôpital de l'Ile de Berne). Les plateformes doivent en grande partie être autofinancées par leurs exploitants et exploitantes ; en principe, elles devront à l'avenir être à disposition de toutes les institutions menant des projets translationnels. Le choix des plateformes et des projets est effectué par le CA sur recommandation d'un conseil consultatif (Advisory Board). Il est déterminé aussi bien par des critères scientifiques

tels que le potentiel d'innovation et de translation, les compétences spécialisées et la mise en réseau des exploitants et exploitantes, que par des aspects économiques et financiers.

- Prestations de soutien au cours des processus administratifs et réglementaires (*Promoting services*) :
L'objectif est de mettre en place un centre de compétences chargé des questions réglementaires (*regulatory affairs*) et proposant des prestations de soutien dans le cadre des processus administratifs et réglementaires. Il s'agira pour ce faire de recourir aux compétences spécialisées de la chaire d'affaires réglementaires (*regulatory affairs*) créée au sein du Centre de compétences en gestion publique (KPM) de l'Université et financée par sitem-insel AG, et dont le titulaire est également le directeur du domaine *Promoting services*. Les principaux groupes-cibles sont les PME du secteur suisse des dispositifs médicaux, les entreprises d'autres branches qui souhaitent étendre leurs activités au secteur des dispositifs médicaux, et les entreprises étrangères qui ne connaissent pas le cadre réglementaire en vigueur en Suisse. Les questions réglementaires complexes étant souvent spécifiques à un produit ou à une entreprise donnée, les prestations requises sont fournies par un réseau d'institutions de réglementation. Le développement de ce réseau a bien commencé et doit être poursuivi de manière systématique. Le réseau a par exemple déjà permis de mettre en place avec Swissmedtech une étroite collaboration ayant conduit à l'organisation commune de manifestations (Swiss MDR/IVDR Forum p. ex.) et à l'instauration d'une coopération en matière de recherche. Un accord de collaboration a été conclu avec le Switzerland Innovation Park Biel/Bienne. Des solutions innovantes pour la promotion de start-up sont en cours de planification. Il s'agit d'élaborer, en collaboration avec de grandes entreprises du secteur des dispositifs médicaux, des possibilités visant à soutenir les start-up. La mise en place d'une Open Innovation Plattform est en préparation. Dans cette optique, la possibilité de créer une application web qui permettrait à l'avenir aux partenaires de sitem-insel de mener des campagnes pour rechercher auprès des utilisateurs et utilisatrices (« crowd ») des solutions innovantes ou de trouver de nouvelles possibilités d'application dans le cadre de défis cliniques ou techniques est examinée. En outre, des fonds de tiers, obtenus sur concours ou non, ont déjà permis de réunir plus de 500 000 francs. D'autres projets à soumettre, impliquant des partenaires nationaux et internationaux, sont en cours d'élaboration.

Collaboration avec les milieux économiques

- La collaboration avec les entreprises privées, l'Hôpital de l'Ile, l'Université de Berne et les hautes écoles a bien démarré.
- CSL Behring : participation de 500 000 francs au capital-actions ; aménagement intérieur des laboratoires pour un montant de plusieurs millions de francs ; une cinquantaine de collaborateurs et collaboratrices viendront travailler au sein de la plateforme « CSL Behring Biologics Research Center ».
- Siemens Healthcare, Erlangen : salaire de deux physiciens pendant une durée de trois ans chacun pour l'exploitation de la plateforme Imaging Center, et garantie de conditions attractives pour l'acquisition et l'exploitation d'IRM 3 et 7 Tesla.

- Waters Cooperation Inc, USA : financement d'appareils et d'un logiciel pour l'unité métabolomique.
- Dr h. c. Willy Michel, Diabetes Center Berne Foundation : participation de 2 millions de francs au capital-actions et construction du Diabetes Center (1000 m²) ; un montant de 50 millions de francs a déjà été garanti ; une trentaine de collaborateurs et collaboratrices viendront travailler au sein de cette plateforme.
- Storz, Tuttlingen : financement de l'équipement intérieur de la plateforme d'anatomie clinique.
- Straumann, Bâle : intention de souscription au capital-actions pour un montant de plus de 500 000 francs et collaboration avec la plateforme de la clinique de médecine dentaire.
- Fédération Swissmedtech : transfert du siège au sein du bâtiment de sitem-insel AG et accord de coopération.
- ewb, Berne : participation de 500 000 francs au capital-actions et contrat de contracting d'un montant de 8 millions de francs.
- Fondation de l'Ile : participation de 2,5 millions de francs au capital-actions. Soutien pour le développement de l'infrastructure informatique ainsi que pour la gestion du bâtiment et des équipements.
- Médecins-chefs de l'Hôpital de l'Ile (VCCI) : actions d'une valeur de 5 millions de francs (fonds privés).

Coopérations scientifiques

- Université de Berne : participation d'un million de francs au capital-actions ; participation au financement de plusieurs plateformes. L'accord de coopération avec l'Université de Berne sur la mise en place et la gestion communes des postes de professeurs de médecine translationnelle et d'entrepreneuriat est entré en vigueur en juin 2017. Il règle le statut des collaborateurs de sitem-insel AG qui exercent également une fonction académique à l'Université. Le nouveau bâtiment sitem accueillera des unités de l'Institut des maladies infectieuses (IFIK), de l'Institut de technologies chirurgicales et de biomécanique / Center for Biomedical Engineering Research et des cliniques de médecine dentaire de la Faculté de médecine de l'Université de Berne.
- Divers projets avec la Haute école spécialisée bernoise sont en cours de préparation.
- Des partenariats sont conclus dans le cadre de la sitem-insel School avec les Universités de Bâle, Fribourg, Zurich et Mayence.
- EPF : un intérêt à coopérer a été manifesté (site de Bâle).
- Un accord de coopération avec le professeur Alex Dommann de l'EMPA de St-Gall, intitulé « Establishing Materials Engineering and Research at sitem-insel », est en préparation.
- Divers projets de recherche financés par des fonds de tiers obtenus sur concours (projets SNF notamment [NFP- & NCCR-Grants] et Horizon 2020) sont en cours d'évaluation.
- Des prises de position favorables ont été fournies par écrit ou oralement par l'Institut Adolphe Merkle (nanosciences) et le Swiss Integrative Center for Human Health (SICHH) de l'Université de Fribourg, l'EPF de Zurich, l'EPF de Lausanne, l'hôpital universitaire de Zurich et le CSEM de Neuchâtel.

Bâtiment

- La première pierre du nouveau bâtiment a été posée le 4 juillet 2017 en présence du conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann.
- Une fête a été organisée à l'occasion de l'achèvement du gros-œuvre le 31 mai 2018 dans le nouveau bâtiment afin de remercier les près de 160 personnes impliquées pour leur travail considérable.
- Dans le cadre du projet de construction conçu selon le principe « Core and Shell », seuls l'enveloppe du bâtiment (shell), les aménagements principaux (core) et l'équipement technique de base du bâtiment sont réalisés. L'aménagement spécifique aux utilisateurs et utilisatrices sera effectué en fonction des besoins individuels des exploitants et exploitantes des plateformes et des autres locataires.
- L'avancée des travaux peut être résumée comme suit (état : fin octobre 2018) :
Avancée de la planification : la planification de l'exécution et des appels d'offres « Core and Shell » est terminée ; la planification de l'exécution de l'aménagement spécifique aux utilisateurs et les appels d'offres réalisés en vue de cet aménagement sont achevés à 80 pour cent.
Avancée des travaux : le gros-œuvre et la façade extérieure du quatrième étage sont terminés ; la pose des installations techniques du bâtiment, les travaux de plâtrerie (cloisons légères), les travaux de revêtement des sols et la pose des parois/portes vitrées sont en cours à tous les étages.
- Assurance-qualité : des rondes sont menées en permanence sur le chantier afin d'assurer la qualité des travaux ; le budget prévu a pour l'instant été strictement respecté ; le bâtiment devrait être terminé dans les délais en mai 2019.

3.4 Demande de soutien auprès de la Confédération

A la fin du mois de juin 2019 au plus tard, sitem-Insel AG remettra au Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation la demande définitive d'un soutien de la part de la Confédération pour la période 2021-2024. La demande montrera dans quelle mesure le Centre de compétences national en médecine translationnelle et entrepreneuriat érigé sur le site de l'Hôpital de l'Île revêt une importance nationale, quelle valeur ajoutée il apporte pour l'ensemble du pays et en quoi il contribuera au rayonnement international. Il sera également expliqué dans la demande pour quelles raisons la Confédération doit soutenir sitem-insel AG et dans quelle mesure l'établissement remplit des tâches qui ne peuvent pas être confiées à une haute école (EPF, université, haute école spécialisée) ou à un autre établissement au sens de l'article 15 LERI qui serait déjà soutenu par la Confédération. Les aides demandées à la Confédération sont mentionnées dans le tableau 1 au chiffre 3.1.5.

Les principales étapes à venir sont les suivantes :

- Session de printemps 2019 : AGC sur le crédit pour les subventions d'exploitation de sitem-insel AG au cours des années 2021-2024.
- Juin 2019 : dépôt de la demande par sitem-insel AG auprès du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation.
- Octobre 2019 : ACE constatant si le référendum facultatif relatif à l'AGC a abouti.
- Été 2020 : réponse provisoire du SEFRI sur la demande de sitem-insel AG.

- Session d'automne/hiver 2020 : approbation par les Chambres fédérales du message FRI pour les années 2021 à 2024 et du crédit-cadre correspondant pour l'article 15 LERI.
- Fin 2020 : décision (individuelle) du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) concernant la demande de sitem-insel AG.
- Dès 2021 : versement annuel des subventions de la Confédération et du canton en fonction de l'examen annuel effectué par le SEFRI en vertu de l'article 13, alinéa 3 O-LERI-DEFR.

3.5 Coûts et financement pour les années 2017 à 2024

Le tableau suivant fournit un aperçu des charges et du financement. Le montant élevé des charges pour les années 2018 à 2020 est en grande partie lié à l'acquisition des équipements de laboratoire et aux amortissements du nouveau bâtiment.

La totalité du volume disponible sur la parcelle est exploité. La parcelle appartient au canton de Berne. sitem-insel verse une rente annuelle du droit de superficie de 675 189 francs, qui passera à 779 064 francs après échéance d'un délai de huit ans.

Le financement de l'exploitation et de l'aménagement spécifique aux utilisateurs et utilisatrices est assuré par des subventions de la Confédération, du canton et de l'industrie ainsi que par les revenus locatifs et les prestations des domaines d'activité opérationnels (sitem-insel School, *Enabling facilities* et *Promoting services*).

D'après les estimations de sitem-insel AG, les loyers perçus et les recettes générées par les prestations augmenteront, raison pour laquelle les besoins de soutien financier de la part des pouvoirs publics diminueront considérablement au cours de la deuxième période de subventionnement (2021-2024). L'objectif de sitem-insel AG est que le centre de compétences parvienne à l'autonomie financière en 2025.

Le financement du bâtiment (Core & Shell) est assuré par le biais du marché des capitaux. Les contrats requis pour garantir le financement de la construction du nouveau bâtiment ont été conclus. L'aménagement spécifique aux utilisateurs et utilisatrices n'est financé que partiellement par sitem-insel. Les plateformes, notamment, sont en grande partie financées par leurs exploitants. D'après les estimations actuelles, le bâtiment devrait coûter 90 millions de francs (Core & Shell) et devrait être disponible en mai 2019.

Le capital-actions s'élève à 12,096 millions de francs, pour un capital-actions autorisé de 18,144 millions de francs.

Tableau 1 : Charges et financement pour les années d'exploitation 2017 à 2024

	2017	2018	2019	2020	Total	2021	2022	2023	2024	Total
<i>Total des charges</i>	2.0	21.6	23.4	17.2	64.2	13.4	13.2	12.8	11.8	51.2
<i>Subvention fédérale</i>	6.2	6.0	6.1	6.3	24.6	2.2	1.7	1.2	0.5	5.6
<i>Subvention cantonale</i>	6.0	6.1	6.2	6.3	24.6	2.2	1.7	1.2	0.5	5.6
<i>Revenus sitem</i>	0.0	1.1	5.1	5.7	11.9	9.0	9.8	10.4	10.8	40.0
dont frais de location financés par le canton pour l'Université	0.0	0.0	0.6	1.7	2.3	1.7	1.7	1.7	1.7	6.8
<i>Part du canton (subventions)</i>	300%	46%	36%	37%	38%	16%	13%	9%	4%	11%

La différence entre les estimations initiales concernant les subventions à l'exploitation requises (2015 : 4,9 millions de francs) et l'estimation actuelle (2018 : 5,6 millions de francs) découle essentiellement de la réduction des subventions effectivement versées par la Confédération et le canton pour la période 2017-2020 (subvention fédérale et subvention cantonale réduites chacune de 1,2 million de francs par rapport au montant prévu).

Selon le *business plan*, à partir de 2025, sitem-insel AG ne demandera plus de subventions fédérales ni cantonales et sera en mesure de s'autofinancer. Si tel est le cas, les exigences visées à l'article 9, alinéa 1 de la LEI, selon lequel des aides financières ne peuvent être accordées que pour une période de huit ans au plus, seraient remplies. En vertu de l'article 9, alinéa 2, ces aides ne peuvent être prolongées que de quatre ans au plus dans des cas particuliers si, en raison de circonstances externes, l'autonomie financière du projet n'est pas encore atteinte mais pourra l'être dans le cas où l'encouragement est poursuivi.

3.6 Contributions financières et arrêté du canton de Berne sur le crédit nécessaire pour les années 2021 à 2024

La contribution du canton s'élève à 5,6 millions de francs au total pour les quatre années (cf. tableau 1). Elle requiert un arrêté du Grand Conseil sur le crédit, lequel est soumis au référendum facultatif. Les versements seront effectués durant les années de subventionnement. Selon les circonstances, le paiement final pourrait quant à lui n'être effectué qu'en 2025. L'octroi de la subvention cantonale est soumis à la condition que la Confédération participe dans les mêmes proportions aux frais d'exploitation au titre de la promotion de la recherche et de l'innovation en vertu de la loi fédérale du 14 décembre 2012 sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI). La Confédération prendra sa décision définitive à la fin de l'année 2020. L'évaluation rigoureuse qui sera effectuée régulièrement par la Confédération impliquera automatiquement la réalisation en temps utile de travaux périodiques d'assurance-qualité sur la base desquels le canton de Berne pourra développer son propre système d'évaluation.

4 Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes

Le Conseil-exécutif a inscrit dans le programme gouvernemental de législature 2019 à 2022 la vision « Le canton de Berne accroît son potentiel de ressources et sa capacité économique » et l'objectif stratégique n° 1 « Le canton de Berne est attractif pour l'innovation et l'investissement. Il encourage la recherche et l'économie à travailler en réseau ». Afin d'atteindre cet objectif, le canton s'appuie notamment sur l'axe de développement suivant : « Le canton de Berne devient un site médical de premier plan en Suisse avec un rayonnement international et il favorise l'implantation de centres de recherche-développement ». L'affaire est mentionnée dans le rapport et fournit une contribution importante à la réalisation de la vision et à l'atteinte de l'objectif stratégique du Conseil-exécutif.

Le projet est conforme à l'orientation visée dans la stratégie économique 2025, dont l'un des trois axes d'intervention est le suivant : « Le canton mise sur l'innovation et le ménagement des ressources naturelles ». La réalisation de sitem-insel AG sous forme de centre de compétences technologiques national au sens de l'article 15 de la LERI constitue une contribution fondamentale à la mise en œuvre de cet axe d'intervention. Le projet contribue de manière déterminante à la stratégie de renforcement du site médical de Berne et s'inscrit parfaitement dans la continuité du plan directeur de l'Insel Gruppe (ACE 149/2013), du regroupement de l'Hôpital de l'Île et des hôpitaux du Spital Netz Bern AG ayant conduit à la formation de l'Insel Gruppe (ACE 0339/2013) et de la décision du 1^{er} juillet 2016 visant à créer 100 places supplémentaires en médecine humaine à l'Université de Berne et à proposer à nouveau en intégralité la filière de pharmacie afin de faire de la Faculté de médecine de

Berne la plus grande de Suisse (mise en œuvre avec l'ACE 193/2017 sur la capacité d'accueil maximale des filières de bachelor en médecine humaine, dentaire et vétérinaire).

Dans le mandat de prestations du 6 décembre 2017 confié par le Conseil-exécutif à l'Université de Berne pour la période 2018 à 2021, des mesures concrètes ont été définies explicitement à l'attention de l'Université de Berne en vue de la réalisation de l'objectif stratégique visant à renforcer le site médical bernois. Parmi ces mesures figurent la contribution de l'Université de Berne à la mise en place et à l'exploitation de sitem-insel AG (ACE 1337/2017).

5 Répercussions sur les finances, l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux

Les répercussions financières sur le canton sont présentées dans le tableau 1. Les dépenses sont inscrites au budget 2019 et dans le plan intégré mission-financement 2020-2022.

D'après les informations actuelles, l'affaire n'aura pas de répercussions sur l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux.

6 Répercussions sur les communes

Le financement initial accordé par le canton à sitem-insel AG n'aura pas de répercussions d'ordre général sur les communes. Ces dernières devraient en profiter indirectement puisque ce soutien renforcera la capacité d'innovation du site économique bernois dans le domaine de la médecine et augmentera potentiellement l'attractivité de l'ensemble des communes pour l'implantation d'entreprises médicales et pharmaceutiques. La large approbation du plan directeur de l'Hôpital de l'Ile par le corps électoral bernois le 8 mars 2015 et la rapidité avec laquelle la préfecture de Berne-Mittelland a octroyé le permis de construire demandé pour le nouveau bâtiment de sitem-insel AG le 3 février 2017 viennent clairement conforter la vision élaborée pour le campus de l'Ile et sitem-insel AG. Elles témoignent également de la grande importance que revêt le projet, et ce notamment pour l'agglomération de Berne, qui doit faire face à la concurrence d'autres agglomérations dotées de cliniques universitaires.

7 Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société

Du fait de sa dimension nationale, sitem-insel AG a des retombées économiques positives sur l'ensemble de la Suisse, le canton de Berne en retirant toutefois un profit particulier pour différentes raisons :

D'une part, parce qu'à l'avenir, il sera plus intéressant pour les entreprises médicales et pharmaceutiques de regrouper leurs sièges, ou tout au moins leurs activités principales, à proximité du centre de compétences. Voici quelques exemples à l'appui : le 27 juin 2017, le président du conseil d'administration du groupe Ypsomed a décidé d'investir 50 millions de francs de sa poche dans la création d'un centre de recherche sur le diabète dans le nouveau bâtiment de sitem-insel AG, car celui-ci offre des conditions générales optimales pour la recherche translationnelle. Ce centre travaillera en étroite collaboration avec la Clinique universitaire de diabétologie, d'endocrinologie, de médecine nutritionnelle et de métabolisme de l'Hôpital de l'Ile. L'entreprise biopharmaceutique CSL Behring AG a signé un contrat avec sitem-insel AG en décembre 2017 en vue d'ouvrir dans le nouveau bâtiment un centre de recherche et de développement de produits biothérapeutiques innovants. Dans ce but, elle installera sur place un effectif de 50 personnes environ travaillant dans la recherche et le

développement clinique précoce. La proximité avec les cliniques universitaires de l'Hôpital de l'Île est un atout majeur pour développer des produits innovants pour l'application sur les patients et patientes. Des entreprises comme Siemens (Erlangen, Allemagne), Waters (USA), Storz AG (Tuttlingen) ou Straumann AG (Bâle) et Villeret (BE) sont déjà liées par contrat avec sitem-insel AG. Des négociations sont en cours avec d'autres entreprises.

D'autre part, le centre de compétences apporte une contribution notable à la bonne réputation du site médical bernois en tant que leader en matière de recherche et de développement. Le projet confortera par exemple également Swissmedtech, la fédération nationale et l'organisation de clusters de la technique médicale en Suisse, dans son domaine d'activité initial et principal, dans le canton de Berne et dans la Région capitale suisse. Swissmedtech transférera son siège dans le nouveau bâtiment de sitem-insel AG, permettant ainsi d'exploiter des synergies supplémentaires dans le cadre de la collaboration avec les milieux économiques.

8 Proposition

Pour les motifs exposés ci-dessus, nous proposons d'approuver le projet d'arrêté ci-joint.

Berne, le 6 décembre 2018

Le directeur de l'économie publique

Christoph Ammann
Conseiller d'Etat